

Et la route ?

Toujours pas de cailloux pour boucher les trous.



C'est le premier mandat au cours duquel aucun entretien courant de cette route n'a été fait. Un entretien de base : reboucher les trous et les ornières.

Bien sûr, ce n'est pas cela qui nous ferait une jolie piste, mais c'est cela qui permettrait d'avoir une voie où chacun pourrait circuler sans prendre le risque de démolir son véhicule.



Bien vivre ensemble à Melles ?

La curieuse conception du « bien vivre ensemble » et de la démocratie de notre maire.

Le 6 mars, le Collectif a reçu une lettre recommandée avec AR d'un avocat toulousain, à la requête de M.Alban Dubois, maire de Melles.

Par ce courrier d'avocat, le maire nous demande de retirer tous les enregistrements des conseils municipaux que nous publions sur le site en nous menaçant de déposer une plainte auprès du Tribunal de Saint-Gaudens si cela n'est pas fait.

Il argue du fait que nous n'aurions pas respecté la réglementation afférente à la publication de données personnelles.

Aucune précision n'est donnée dans cette lettre. Nous n'avons pas du tout l'intention de contrevirer à la législation. Dans ces conditions, nous avons retiré temporairement les

enregistrements, et après correction nous les avons publiés à nouveau corrigés. Nous rappelons que les conseils municipaux sont des séances publiques, que nous avons le droit de les enregistrer et de les publier.

La loi française encadre strictement l'enregistrement et la diffusion des séances des conseils municipaux, principalement en vertu de l'article L 2121-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le collectif a été plus que surpris par la méthode employée : nous envoyer un courrier d'avocat ! Nous trouvons que ces basses manoeuvres ne vont pas dans le sens du « bien vivre ensemble » qu'il se vante de mettre en place dans notre village.

Affaire à suivre....

Un conseil municipal en accéléré

Le conseil municipal s'est tenu le 2 avril avec, à l'ordre du jour, le budget 2025. En 10 minutes chrono (l'enregistrement de la séance est disponible sur le blog de l'association) la question du budget a été « débattue », nous dirions plutôt expédiée, sans aucun débat. Les élus n'ont pas partagé les tableaux du budget avec les habitants présents. Extraordinaire transparence. Quelques chiffres ont été lus. Parmi les dépenses d'investissement, les administrés présents ont pu noter la réfection du presbytère, les travaux sur la cabane d'Uls, les études hydrologiques,... mais pas une ligne ne semble figurer pour le renouvellement du matériel du

cantonnier et pour l'amélioration de la vie au village. Nous y reviendrons.

Qui sommes-nous ?

Le bureau du collectif :

- * Gérard Amiel - secrétaire-adjoint
- * Annie Ayral - secrétaire
- * Francis Bayard - président d'honneur
- * Vincent Decremps - trésorier
- * Pascale Fourquet - trésorière-adjointe
- * Peggy Nougayrede Binaut - responsable environnement
- * Sylvie Salaün - présidente

Le mail : preservonsmelles@gmail.com

Le blog : <https://preservonsmelles.blog4ever.com/>

COLLECTIF PRÉSERVONS MELLES

Quand médisance rime avec méconnaissance ...incompétence ?

Des critiques malveillantes circulent concernant une exploitation bien connue et implantée à Melles depuis très longtemps, l'exploitation de Pascale Fourquet.

« Cette activité agricole ne se ferait pas dans les règles. Pascale accaparerait des primes agricoles indues, elle tricherait sur le nombre de ses brebis, ses brebis ne passeraient pas sur ses terres de Melles... »

Pour mettre les choses au point, l'exploitation de Pascale a eu plusieurs contrôles, comme c'est la règle pour toutes les exploitations bénéficiaires de primes PAC. Tous les contrôles se sont bien terminés, sans aucune pénalité. Soyons clairs, si il y avait eu des irrégularités, elles auraient été immédiatement sanctionnées.

Ces mêmes détracteurs expliquent leurs dires en évoquant le broyage des prés effectués après le départ des brebis. Ils affirment que ce broyage est fait pour pouvoir justifier le pâturage de ses terres.

Alors, quand on ignore comment s'entretiennent des pâtures, il vaut mieux s'abstenir de dire n'importe quoi.

Quand des bêtes ont pacagé sur des terrains tractables, il faut broyer les refus. C'est une pratique courante pour la mise en valeur des terres. Sans cela on a vite des terres avec fougères, ronces, genêts et autres indésirables.

Quant ces mêmes détracteurs lui reproche d'avoir trop de terres, c'est encore une fois qu'ils ne connaissent rien à l'élevage de montagne.

Alors, méchanceté ? Désir de nuire ? Incompétence ? Dans tous les cas, lamentable.

Le presbytère dans le pétrin



Nous avons appris lors du conseil municipal en date du 19 décembre 2024 l'existence d'un projet concernant la rénovation du presbytère.

Nous nous réjouissons de voir le presbytère remis en état, mais nous nous interrogeons sur le projet et sur la méthode.

Nous avons donc écrit une lettre au Maire pour laquelle nous avons reçu une réponse.

Une fois de plus, nous nous heurtons à un fonctionnement opaque, non démocratique. Le Maire et ses conseillers municipaux se targuent d'avoir été élus pour prendre des décisions seuls, sans obligation

de concertation de la population.

Dans son courrier, le maire fait état d'une commission municipale, exclusivement composée d'élus -rappelons tout de même qu'ils ne sont plus que cinq élus- commission qui se réunit en séance non publique, et ce sont ensuite les mêmes qui prennent les décisions en conseil municipal.

De nombreux Mellois ont voté pour cette liste promettant de donner la parole aux habitants sur les projets importants. Ils pensaient ainsi pouvoir participer au devenir de leur village.

Suite P2

Suite de la page 1

On peut le dire, les électeurs ont été trompés.

Nos élus se comportent comme des seigneurs qui n'auraient aucun compte à rendre à la population. Cela ne s'appelle pas de la démocratie.

La mission des élus est d'administrer une commune, oui. Mais dans une petite commune comme la nôtre, s'il y a des travaux importants impactant la vie et les finances de la commune, le ba-ba de la démocratie serait d'engager une consultation des habitants.

Ce projet, dont le budget annoncé est de 100 000 euros, engage le devenir de deux patrimoines de la commune, le presbytère et une maison du village retombée dans son



Mais nos surprises ne s'arrêtent pas là . Nous avons appris, lors de ce conseil municipal du 19 décembre, l'application du principe de Délégation de Service Public pour la mise à disposition de ce fournil clés en main à une personne déjà désignée.

2024), dont nous vous engageons à prendre connaissance. Mais quelle que soit la délégation de service public prévue, il y a obligation de procéder à un appel d'offres. Y a-t-il eu un appel d'offres ? Y a-t-il eu une étude de marchés, un budget prévisionnel ?

La fabrication de pain entrerait-elle dans les attributions d'une Mairie et pourrait-elle ainsi passer dans une Délégation de Service Public ? Ce serait étonnant.

Y a-t-il une urgence absolue à engager une somme avoisinant le tiers du budget annuel de la commune sans prendre le temps de la concertation avec les habitants ? Ceux-ci ont sûrement des propositions à débattre pour le devenir du presbytère. Un appel à projets aurait été sûrement intéressant.

N'en déplaise à l'équipe municipale, Il est normal de se poser ces questions et de demander de nouveau une réunion publique d'information et de concertation des Mellois.

Qui est cette personne ? Est-elle toujours d'accord pour s'installer comme boulangère à Melles ? Y a-t-il eu appel à candidatures ? Les Mellois ont-ils été au courant de cet appel à candidature si il a

eu lieu ? Les interrogations ne manquent pas.

Une délégation de service public? Cette disposition existe ; elle est prévue pour externaliser des gestions techniques complexes, du type distribution de l'eau potable, assainissement, équipement de loisirs, parking... tout ceci est répertorié dans un très récent document de la Cour des comptes (décembre



escarcelle fin 2024. Et cela va générer des dépenses, pour partie financées par les impôts ...des Mellois.

Alors, se faire signifier « le conseil municipal décide, et vous n'avez rien à dire... » ; nous pensons que ce n'est pas vraiment ce qu'attendent les habitants d'un village comme Melles !

L'autonomie alimentaire à Melles

L'autonomie alimentaire...une idée intéressante et d'actualité.

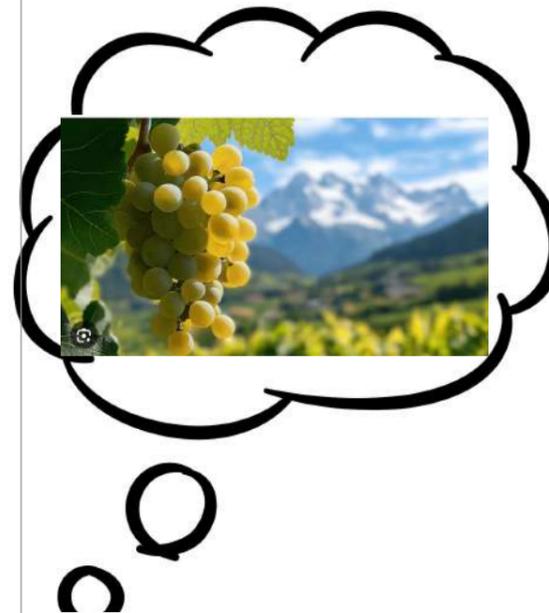
Cependant à l'échelle d'un village, c'est un concept un peu utopique mais il a le mérite de faire réfléchir.

Etre auto-suffisant sur certaines productions, cela doit être possible, mais pas sur n'importe quoi...

Et puis, que ce soit en matière d'élevage ou en matière de culture, céréalière, maraîchère, fruitière, le savoir et la compétence sont nécessaires. Cela ne s'improvise pas et demande un travail quotidien.

La presse locale s'était fait le relais de cette annonce...mais finalement ce n'était que de la comm, que du vent !

Le rêve... 😊



...et la réalité 😞



La vigne melloise...



...les céréales

